



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

12^e séance du mardi 25 janvier 2022

Présidence de M. Nicola Di Giulio, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Mathilde Maillard (PLR) et consorts : « *Fondation BBL : qui mène la danse ?* »;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellatrice, disant :

« *Le Conseil communal demande à la Municipalité de lui faire part des ambitions et objectifs de la Ville pour l'avenir du Bèjart Ballet Lausanne et de l'école-atelier Rudra Bèjart à court, moyen et long termes.* »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-cinq janvier deux mille vingt-deux.

Le président :



Le secrétaire :